



Palézieux, le 30 avril 2008

Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de Palézieux, se référant à la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) en ce qui concerne le référendum communal, porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 29 avril 2008, le Conseil communal a décidé :

Préavis municipal 03/08 :

- ✦ d'adopter le projet et le dossier technique de la réfection de la route de la « Rue de la Gare » (2^{ème} étape) ;
- ✦ d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux ;
- ✦ de lui accorder à cet effet un crédit de Fr. 430'000.-- ;
- ✦ de l'autoriser à financer ce montant avec les liquidités de la caisse communale;
- ✦ de l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

Préavis municipal 04/08 :

- ✦ de soutenir la Municipalité dans le cadre du projet de réalisation d'un Etablissement concordataire de détention pour mineurs à Palézieux et de donner un préavis favorable au Canton pour la réalisation de ce dernier sur le territoire communal.

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions auprès du Bureau du Conseil communal ou au Greffe municipal et y déposer aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au 20 mai 2008 inclusivement.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Philippe Taillens

Le Secrétaire :

Jean-Daniel Graz

